



Déménagement et renvoi de courrier ou vol?

Par **choupichou**, le **20/05/2010** à **13:23**

Bonjour,

J'ai quitté mon logement (en location) depuis plusieurs mois, cependant, je récupérais mon courrier régulièrement dans la boîte à lettre puisque le logement était vide, environ 3 fois par semaine. Depuis la mi mars, mon courrier disparaît, quelqu'un le prélève et soit le renvoie soit le garde. Je suis en litige avec mon ancien propriétaire, je pense qu'il peut l'avoir renvoyé lui-même car je ramassait mon courrier même quand la nouvelle locataire a emménagé. Je n'ai pas encore fait mon suivi de courrier, beaucoup de lettres par conséquent ne me parviennent pas. Y 'a t-il un délai pour faire le changement d'adresse? Sachant que lorsque j'habitais encore le logement je recevais le courrier de 3 autres personnes (propriétaire, anciens locataires) que je faisais suivre. Mon ancien propriétaire fait preuve de mauvaise foi en ne m'appelant pas, il continue d'ailleurs à percevoir l' allocation logement pour moi!

Il faut savoir que je vivais avec mes 2 enfants, les 4 velux de la maison fuyaient tant qu'il fallait mettre des bassines et ne dormir que dans une chambre. Nous avons attendu 2 ans les réparations! Et quand le chauffe-eau ne marchait plus, nous sommes restés 2 semaines sans eau chaude (surtout pour mon bébé qui venait de naître) avant qu'il ne fasse venir quelqu'un. Il fait preuve d'une grande mauvaise foi.

Peut-on alors parler de vol de courrier? Si des paiements de s'effectuent pas puis-je me retourner contre la locataire ou le propriétaire? De plus, le propriétaire peut-il recevoir une amende pour continuer à percevoir l'allocation logement?